

VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
18 h – Séance publique du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Baptiste MERRIEN.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.
- 0-03. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire - Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-04. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Délégations du Conseil Municipal au Maire – Article L.2122-22 du CGCT – Alinéa 26°.
- 0-05. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Modification de la composition des commissions communales.
- 0-06. INTERCOMMUNALITE – Intercommunalité - Syndicats intercommunaux – Dissolution du syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA).
- 0-07. FINANCES – Débat sur les orientations budgétaires 2018 (DOB).

Rapporteur : Monsieur Patrick CHAGNEAU, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué au Développement économique, à l'Économie sociale et solidaire, à la Ville numérique et aux Ressources Humaines

- I-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).
- I-02. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).
- I-03. RESSOURCES HUMAINES – Convention cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).
- I-04. RELATION CITOYEN – Convention de partenariat avec l'Université Côte d'Azur et le « Comptoir Citoyen » - Projet DEMOLA.

Rapporteur : Monsieur Guy ANASTILE, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué au Cadre de vie, aux Travaux et à la Mémoire nationale

2-01. ASSAINISSEMENT – Modification du règlement de l'assainissement non collectif.

Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, aux Affaires juridiques et à la Commande Publique

3-01. FINANCES – Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Sophie Antipolis – Évaluation définitive des charges liées aux compétences transférées – Approbation.

3-02. FINANCES – Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

4-01. FONCIER – Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AX n°218 – Élargissement du chemin des Issarts.

4-02. FONCIER – Servitude de tréfonds sur les parcelles AH n°169 et 170 – Eaux usées et gaz – SCI PHICLAU / BONAN Valmasque.

4-03. FONCIER – Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 16, 40 et 41 parcelles cadastrées BM n° 31 et 32 - Demande de subventions au titre du fonds Barnier.

4-04. FONCIER – Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 15, 24, 25 et 28 parcelles cadastrées BM 31 et 32 - Demande de subventions au titre du fonds Barnier.

4-05. FONCIER – Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 91 - Demande de subventions au titre du fonds Barnier.

4-06. FONCIER – Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée BR n° 256 – Demande de subventions au titre du fonds Barnier.

4-07. FONCIER – Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 81 – Demande de subventions au titre du fonds Barnier.

4-08. LOGEMENT – Lancement de la procédure de concession d'aménagement pour le site de Saint-Éloi.

4-09. LOGEMENT – Aménagement du secteur de Saint-Éloi – Constitution d'une commission communale relative à la concession d'aménagement Saint-Éloi.

Rapporteur : Monsieur Gérard VINCENT, Conseiller Municipal, délégué à la Population, aux Solidarités et à la Vie associative

5-01. POPULATION – Agence postale communale – Renouvellement de la convention avec la Poste.

Rapporteur : Monsieur Egidio GUARINO, Conseiller Municipal, délégué aux Sports et aux Espaces verts

- 6-01. ESPACES VERTS – Convention d'entente de balayage de voiries communales entre les communes de Valbonne et Biot.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAVENON, Conseiller Municipal, délégué aux situations de Handicap

- 7.01. ACCESSIBILITÉ – Changement désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Rapporteur : Monsieur Maximilian ESSAYIE, Conseiller Municipal, délégué à l'Écocitoyenneté et à la politique Culturelle

- 8.01. ENVIRONNEMENT – « Souffleurs d'avenir - le Festival Écocitoyen » - Attribution des subventions dans le cadre de l'appel à participation 2018.

Rapporteur : Madame Karine GIOGLI, Conseillère Municipale, déléguée au Patrimoine

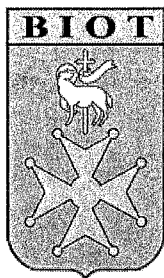
- 9.01. OPERATION FACADES – Versement d'une subvention – Immeuble situé 5 rue Saint Sébastien, parcelle cadastrée section BK n°125.

Biot, le 14 février 2018

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite a la démission de Monsieur Baptiste MERRIEN.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation de Madame Marion LE GALL en qualité de Conseillère Municipale de Biot et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

PREND ACTE que Madame Gisèle GIUNIPERO, élue suppléante de la Commission d'Appel d'Offres le 16 avril 2014, est appelée à siéger en qualité de membre titulaire au sein de ladite CAO.

PREND ACTE que Monsieur Jean-Paul CAMATTE est appelé à siéger en qualité de membre suppléant au sein de la CAO, conformément à la liste déposée lors de l'élection en date du 16 avril 2014.

PREND ACTE que Madame Gisèle GIUNIPERO, élue suppléante de la Commission d'Ouverture des Plis relatifs aux délégations de service public le 16 avril 2014, est appelée à siéger en qualité de membre titulaire au sein de ladite COP.

PREND ACTE que Monsieur Jean-Paul CAMATTE est appelé à siéger en qualité de membre suppléant au sein de la COP, conformément à la liste déposée lors de l'élection en date du 16 avril 2014.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - Article L. 2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Maire ou son représentant.

Délégations du conseil municipal au maire – article L.2122-22 du CGCT – alinéa 26°.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

ABROGE la délégation n°26 adoptée par délibération en date du 14 janvier 2016.

DONNE DÉLÉGATION à Madame le Maire durant son mandat pour :

N°26 - demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour tous les projets de fonctionnement et d'investissement éligibles, dans les conditions définies par la présente délibération.

AJOUTE la présente délégation n°26 au dispositif voté par délibération en date du 16 avril 2014.

Modification de la composition des commissions municipales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE (à l'unanimité) de désigner à main levée les nouveaux membres des commissions municipales.

DÉSIGNE Monsieur Patrick CHAGNEAU pour siéger au sein de la commission des Finances.

PREND ACTE de la modification de la composition des commissions municipales.

INTERCOMMUNALITÉ

Syndicats intercommunaux – Dissolution du syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le protocole de dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA).

FINANCES

Débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, sur la base du rapport.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Convention cadre de formation avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention cadre de partenariat 2018.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre de formation en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et tous les documents s'y rapportant.

RELATION CITOYEN

Convention de partenariat avec l'université Côte d'Azur et le « comptoir citoyen» - projet DEMOLA.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix POUR

ET 8 ABSTENTIONS (Monsieur ZEPPA, Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le soutien à la démarche « DEMOLA Côte d'Azur » portée par l'Université Côte d'Azur, et de réserver des crédits pour un financement maximum de 15 000 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document et convention afférents au dossier.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au versement du financement.

ASSAINISSEMENT

Modification du règlement de l'assainissement non collectif.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement du service de l'assainissement non collectif tel que joint à la délibération.

ANNULE et REMPLACE l'actuel règlement du service de l'assainissement non collectif.

FINANCES

Intercommunalité – communauté d'agglomération Sophia-Antipolis – Evaluation définitive des charges liées aux compétences transférées – Approbation.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges proposée sur la base du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement.

ACCORDE les dégrèvements de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 3 relevés précédents, sur la base de 1,20 € par m³.

FONCIER

Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AX n° 218 – élargissement du chemin des Issarts.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AX 218, d'une surface de 218 m² environ, destinée à l'élargissement du Chemin des Issarts, pour un montant de 1 € conformément à la promesse de vente.

AUTORISE Madame le Maire ou, si l'acte est passé sous la forme administrative, le représentant de la commune prévu à l'article L.1311-13, à signer tous les actes afférents.

Servitude de tréfonds sur les parcelles AH n°169 et 170 –eaux usées et gaz - SCI PHICLAU / Bonan Valmasque.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acte de constitution de servitudes joint à la délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cet acte de constitution de servitudes.

Prévention du risque inondation – Opération d’acquisition des propriétés les plus exposées – acquisition des lots 16, 40 et 41 - parcelles cadastrées BM n° 31 et 32 demande de subventions au titre du fonds Barnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d’acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section BM n°31 et 32, lots 16, 40 et 41 appartenant à [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 325 482 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l’acquisition de leur bien pour la somme de 290 182 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d’acquisition des propriétés les plus exposées – acquisition des lots 15, 24, 25 et 41 - parcelles cadastrées BM n° 31 et 32 demande de subventions au titre du fonds Barnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d’acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section BM n° 31 et 32, lots 15, 24, 25 et 28 appartenant à [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 311 911 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l’acquisition de leur bien pour la somme de 281 211 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d’acquisition des propriétés les plus exposées – acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 91 - demande de subventions au titre du fonds Barnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d’acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section BN n° 91 appartenant à [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 515 908€.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l’acquisition de leur bien pour la somme de 468 208 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d’acquisition des propriétés les plus exposées – acquisition de la parcelle cadastrée BR n° 256 - demande de subventions au titre du fonds Barnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d’acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section BR n° 256 appartenant à [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 549 678€.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l’acquisition de son bien pour la somme de 516 478 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d’acquisition des propriétés les plus exposées – acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 81 - demande de subventions au titre du fonds Barnier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L’UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d’acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section BN n° 81 appartenant à [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 475 033 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l’acquisition de son bien pour la somme de 428 733 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d’urbanisme.

LOGEMENT

Lancement de la procédure de concession d’aménagement pour le site de Saint Eloi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de l’attribution d’une concession d’aménagement pour la réalisation d’un ensemble de logements et d’un équipement public sur le secteur de Saint Eloi.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à prendre toutes mesures visant à l’exécution de la délibération, et à signer tous documents s’y rapportant pour la poursuite de cette procédure.

Aménagement du secteur de Saint-Eloi– Constitution d’une commission communale relative à la concession d’aménagement Saint-Eloi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

CRÉE la commission communale relative à la concession d’aménagement du secteur de Saint Eloi et en adopte les règles de fonctionnement de la commission telles que décrites.

DÉSIGNE Madame le Maire en qualité de personne habilitée à engager les discussions, à signer la concession d’aménagement et à saisir la commission à tout moment de la procédure conformément à l’article R300-9 Code de l’urbanisme.

DÉSIGNE parmi les candidats déclarés les 5 membres titulaires suivants pour composer ladite commission :

Gisèle GIUNIPERO

Claudine MAURY

Gérard VINCENT

Nathalie BRET

Raymond RUDIO

DÉSIGNE parmi les candidats déclarés les 5 suppléants suivants :

Claudette BROSSET

Jean-Paul CAMATTE

Alain CHAVENON

Véronique LEMARCHAND

Patrick CHAGNEAU

POPULATION

Agence postale communale - renouvellement de la convention avec la poste.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de prolonger le service de l'Agence Postale Communale situé en mairie principale.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Poste.

ESPACES VERTS

Convention d'entente de balayage de voiries communales entre les communes de Valbonne et Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette convention.

ACCESSIBILITE

Changement désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les modifications effectuées dans la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

ENVIRONNEMENT

« Souffleurs d'Avenir – Le Festival Eco-citoyen » - Attribution des subventions – Subventions dans le cadre de l'appel à participation 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

ADOpte au bénéfice de chaque association l'attribution d'une subvention d'un montant inscrit dans le tableau.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document et convention afférents au dossier.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions.

DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l'exercice 2018 au chapitre 65, article 6574.

OPERATIONS FACADES

Versement d'une subvention- Immeuble situé 5 rue Saint Sébastien, parcelle cadastrée Section BK N°125.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE l'attribution à Madame LEONE, d'une subvention de 3773,37 € (trois mille sept cents soixante treize euros et trente sept centimes) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 5 rue Saint-Sébastien à Biot, parcelle cadastrée section BK n°125.

AUTORISE l'attribution à la Hoirie CUREL, d'une subvention de 6484,68 € (six mille quatre cents quatre-vingt quatre euros et soixante huit centimes) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 5 rue Saint Sébastien à Biot, parcelle cadastrée section BK n°125.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant à procéder au mandatement de ces subventions par imputation de la dépense à l'article 20422 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures 40 et annonce la tenue du prochain Conseil Municipal le jeudi 5 avril 2018.

Biot, le 28 février 2018

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.